

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1108

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 20

A la première phrase de l'alinéa 5, après les mots :

« explicite et »,

insérer le mot :

« pour »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel